



# ENVIRONNEMENT

## Une politique de développement durable à l'échelle de notre département



### Problèmes généraux

**Notre département doit renforcer son image d'un territoire exemplaire en matière d'environnement** d'autant plus que nous avons Bure et que nous pouvons en priorité mobiliser nos moyens financiers, comme ceux du GIP (Groupement d'Intérêt Public) en faveur de l'environnement. Nous pourrions être, en Meuse, la "**terre du développement durable**" et nous appuyer sur la charte départementale de l'environnement en déclinant un certain nombre de projets de bon sens. Les partenaires comme Meuse Nature Environnement doivent être soutenus à travers notamment un projet "d'éco-centre" pouvant être un lieu d'accueil, de formation et d'information du public concerné. L'éco-construction serait alors davantage soutenue.

Les éoliennes, qui vont couvrir 50 % de nos besoins en électricité, les projets de renforcement de l'isolation de nos immeubles avec le soutien d'EDF, d'incitation à la géothermie, ceux visant à créer de l'énergie verte dans la droite ligne de Baleyecourt avec ses 220 000 tonnes de biodiesel... doivent être amplifiés. Nous devons, par des alliances avec le groupe Champagne Céréales, qui a une longueur d'avance sur la bioénergie, et EMC2 faire mieux en matière de productions nouvelles.

**Nous devons préserver nos ressources en eau** : l'état de nos rivières ne s'est pas amélioré en 20 ans de temps, malgré la réduction de la moitié des engrais. La dernière étude de la fédération de pêche le démontre. Il faut, pour cela, généraliser les bandes enherbées dans les prairies et soutenir le rythme des investissements en assainissement dans les communes. Cela passe par un soutien plus important des agences de l'eau aux projets des collectivités.

**Nous devons également nous soucier de la biodiversité.** Certaines de nos espèces sont en voie de disparition. 80% de la population des chauves souris a disparu, l'on estime que dans 20 ans, nous ne verrons plus d'hirondelles si rien n'est fait. Les sites "Natura 2000" doivent être encouragés et nous devons décliner, sur tout le territoire, des actions de type "plan climat" à l'étude sur le pays Barrois. En matière de réduction de déchets si la Codecom de Bar Le Duc revalorise 82% de ses déchets (incinération et recyclage) le pourcentage de l'enfouissement est lui, encore de 58,4% en Meuse. Il convient de faire travailler toutes les collectivités entre elles et de mettre en place un syndicat départemental de planification des actions en matière de recyclage et de suivi des filières.

OGM, nanotechnologie, chimie, pesticide...s'il convient de ne pas avoir d'attitude a priori hostile à toute forme d'évolution ainsi qu'au progrès, il faudra veiller à appliquer le principe de la bonne gouvernance dans tous ces domaines. Il faut étudier au cas par cas, en associant tous les usagers au développement de ces pratiques, afin notamment d'éviter la pollution génétique et de bien informer le public. Quelles plantes s'hybrident plus facilement que les autres? Quels produits se retrouvent dans notre consommation quotidienne? L'expérience développée par l'association de Bertrand PANCHER "Décider Ensemble" qui aborde ces thèmes, sera très utile...cf.: [www.deciderensemble.com](http://www.deciderensemble.com)

### Chasse

7 000 chasseurs exercent en Meuse, dont 3 000 de l'extérieur. Les chasseurs entretiennent de bonnes relations avec l'agriculture, les associations, les randonneurs. La fédération de chasse de la Meuse considère que le gouvernement a plutôt mis en place une bonne politique puisque le statut des fédérations a été renforcé ainsi que la pratique de la chasse en général.

Le système des ACA a fait la preuve de son efficacité, il ne faut donc pas y toucher mais peut-être réfléchir à des formes d'indemnisations car s'il y a des ACA il n'y a pas de revenus et l'on ne peut pas vraiment indemniser les dégâts des gibiers dans les propriétés forestières. Il faut donc lais-

ser le soin à la fédération de chasse de trouver des solutions et ne pas demander à l'État de s'en occuper.

A l'avenir, les grands défis sont le maintien des chasseurs de plus en plus âgés en ouvrant progressivement la chasse à des personnes extérieures si la nécessité se fait sentir, mais aussi la gestion des nuisibles en accord avec les écologistes. Par ailleurs, des terrains d'ententes sur la préservation de zones sensibles à développer en Meuse peuvent être trouvés. Enfin, il faudrait étendre de quelques jours les périodes de chasse pour les migrateurs (actuellement du 28 Août au 30 Janvier) c'est-à-dire avancer de 15 jours l'ouverture et reculer la fermeture du même nombre de jours).

## Pêche

12 000 pêcheurs adhèrent, en Meuse, à des associations de pêche dans un contexte de diminution régulière de la fréquentation (baisse de 3 à 4 % du nombre de pêcheurs chaque année). La fédération de pêche de la Meuse s'est engagée dans un ambitieux projet de cartographie de nos rivières (à travers 43 zones d'études différentes) afin de bien se rendre compte de la situation de notre département dans ce domaine et d'entraîner les acteurs sur une stratégie de protection de ces milieux aquatiques et piscicoles.

L'état des rivières est jugé très satisfaisant sur une faible partie de notre territoire (ex: la Meuse près des Vosges dans le secteur de Gondrecourt), les principaux secteurs sont jugés de "peu perturbés" à "très perturbés" voire "dégradés" suite à la combinaison de plusieurs phénomènes : pollution par l'agriculture et les rejets des collectivités, changement des pratiques de cultures... Les secteurs les plus dégradés se situent plutôt à l'Est du département où les rivières sont lentes (Ornes, Longeaux ,Rupt ...) et où il y a eu beaucoup de drainage. Dans le Sud Meusien, les sources de l'Aire sont aussi confrontées à ce phénomène.

Face à un constat d'absence d'amélioration de l'état de nos rivières depuis 20 ans, il faut donc s'engager vers de vraies stratégies de bassin en soutenant les objectifs d'assainissement des communes par le biais de mutualisation des compétences "eau et assainissement" sur le plan intercommunal et ceci, afin d'aider les petites communes qui n'ont pas les moyens techniques nécessaires.

Il faut également tenir compte de l'effet bénéfique de la réforme de la Politique Agricole Commune qui oblige les agriculteurs à geler une petite partie de leurs prairies qui ne peuvent plus être cultivées. Il faudra à l'avenir tenir compte de la transformation du conseil supérieur de la pêche en "office national des eaux et des milieux aquatiques" et qui se traduit par des moyens financiers attribués aux fédérations de pêches, lesquelles peuvent maintenant cofinancer des actions plus ambitieuses sur le terrain en relation avec les communautés de communes. Des actions originales doivent se développer : création de bandes enherbées et plantation d'arbres près des rivières, installation d'abreuvoirs et de clôture afin d'éviter que les animaux ne détruisent les petites rivières, restauration des noues et entretien des bras morts...